



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000095-20240308-DCM-2024-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2024

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 JANVIER 2024

Le mardi 30 janvier 2024 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué le 24 janvier 2024, s'est réuni à la Maison des associations sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI, maire.

Présents : BALDOVINI Antony, BICHON Danielle, BONIFACI Jean-François, BONY Sarah, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, FRATICELLI Ange – Joseph, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, LUCIANI Jean-Emmanuel, MAIORE Marie-Laure, PIRAS Maria-Antonietta, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, VENTURINI Dominique

Absents : PERGOLA Marie-Ange

Pouvoirs : CORONA Jean (Pouvoir à Jean-Claude FRANCESCHI),
LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI),
TADDEI Laurence (Pouvoir à Jeanne PISTORES RAMAZOTTI)

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du conseil, Madame Célia SAEZ RICCIARDI a été désignée pour remplir cette fonction.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2023
Rénovation de l'éclairage public -Préparation et passation du marché
Viabilisation lotissement communal - Modification plan de financement
Réfection des ouvrages de voirie
Mise en sécurité fossé Écoles Phase III
Aménagement voie STEP Punticchiole
Création d'un poste d'infirmière
Questions diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 décembre 2023

Rapport N° 2024/01 Rapporteur M. PERALDI Stéphane, DGS

Le compte rendu de la séance du 15 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - PREPARATION ET PASSATION DU MARCHÉ

Rapport N° 2024/02 Rapporteur M. PERALDI Stéphane, DGS

Vote à l'unanimité

Autorisation donnée au maire de préparer, de passer et d'exécuter un marché à bons de commande ou accord-cadre d'une durée de 4 années pour un prix de 700 000 € HT en vue de la réalisation des travaux prévus au titre de l'opération de rénovation de l'éclairage public approuvée par délibération en date du 25 mai 2022.

Réception par le préfet : 11/03/2024

VIABILISATION LOTISSEMENT COMMUNAL - MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT

Rapport N° 2024/03 Rapporteur M. PERALDI Stéphane, DGS

Vote à l'unanimité

Approbation du nouveau plan de financement de l'opération de viabilisation du lotissement communal tel que présenté ci-dessous :

Financier	Taux	Montant de l'aide sollicitée
CDC	46,97 %	420 000,00 €
ETAT	33,03 %	295 320,57 €
Autofinancement	20,00 %	178 777,43 €
TOTAL	100,00 %	894 098,00 €

RÉFECTION DES OUVRAGES DE VOIRIE

Rapport N° 2024/04 Rapporteur M. FRANCESCHI Jean-Claude, 3^{ème} adjoint

Vote à l'unanimité

Approbation de l'opération de réfection des ouvrages de voirie pour un coût de 9 700,00 € ainsi que son plan de financement présenté ci-dessous :

Financier	Taux	Montant de l'aide sollicitée
CDC – Dotation Quinquennale	60,00 %	5 820,00 €
Commune	40,00 %	3 880,00 €
TOTAL	100,00 %	9 700,00 €

MISE EN SECURITÉ FOSSÉ ÉCOLES PHASE III

Rapport N° 2024/05 Rapporteur M. FRANCESCHI Jean-Claude, 3^{ème} adjoint

Vote à l'unanimité

Approuver de la réalisation de la phase III de l'opération « Mise en sécurité Fossé Écoles » pour un coût de 44 250,92 € HT ainsi que son plan de financement présenté ci-dessous :

Financier	Taux	Montant de l'aide sollicitée
ETAT	50,00 %	22 125,45 €
COLLECTIVITÉ DE CORSE	40,00 %	17 700,37 €
Commune	10,00 %	4 425,10 €
TOTAL	100,00 %	44 250,92 €

AMENAGEMENT VOIE STEP PUNTICCIOLE

Rapport N° 2024/06 Rapporteur M. FRANCESCHI Jean-Claude, 3^{ème} adjoint

Vote à l'unanimité

Approbation de la réalisation de l'opération de viabilisation de l'accès à la STEP de Punticciole pour un coût de 48 103,20 € HT ainsi que son plan de financement présenté ci-dessous :

Financier	Taux	Montant de l'aide sollicitée
CDC – Dotation Quinquennale	40,00 %	19 241,28 €
ETAT	50,00 %	24 051,60 €
Commune	10,00 %	4 810,32 €
TOTAL	100,00 %	48 103,20 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000095-20240308-DCM-2024-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Désignation par le préfet : 11/03/2024

CREATION D'UN POSTE D'INFIRMIERE

Rapport N° 2024/07 Rapporteur Madame Célia SAEZ RICCIARDI

Vote à l'unanimité

Approbation de la proposition du président

Création d'un emploi non permanent d'infirmier territorial en soins généraux, relevant du grade d'Infirmier Territorial en soins généraux, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire en application de l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique ;

Inscription au prochain budget de la Collectivité des crédits qui seraient nécessaires à la rémunération de l'agent qui serait nommé sur l'emploi ainsi créé et au règlement des charges sociales s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES : *Renouvellement de la DSP « Assainissement » en lien avec le transfert de la compétence à la Communauté de Communes .*

La séance est levée à 18 heures 49.

Le président de séance
Ange-Joseph FRATICELLI, maire

La secrétaire de séance,
Célia SAEZ RICCIARDI